

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
SEINE-MARITIME

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERROIR DE CAUX
SERVICE URBANISME
RUE DES BRASSEURS
76890 TOTES

Siège Social

Chemin de la Bretèque - CS 30059
76237 Bois-Guillaume cedex
Tél. : 02 35 59 47 47
Fax : 02 35 12 21 08
Email : accueil76
@normandie.chambagri.fr

N/Réf : JF/NM
Pôle Territoires et Environnement
Dossier suivi par Mme Julie FAVREL
Ligne directe : 02.35.59.47.30
territoires76@normandie.chambagri.fr

Bois-Guillaume, le 14 janvier 2020

Objet : Avis sur le projet de modification simplifiée n°1
du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
de la commune d'OUVILLE LA RIVIERE

A l'attention de Monsieur Charles ROGISTER

Monsieur,

Par e-mail en date du 18 décembre 2019, vous nous soumettez le projet cité en objet et sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture. Nous vous en remercions.

Cette modification a pour effet de modifier le règlement de la zone AU destinée initialement à l'accueil d'habitat pour permettre l'accueil de constructions destinées au commerce, à l'artisanat et aux bureaux.

Nous vous rappelons que par courrier en date du 19 janvier 2017, la Chambre d'agriculture avait rendu un avis défavorable sur l'ouverture à l'urbanisation de cette zone AU de 5.5 hectares à vocation d'habitat considérant qu'il s'agissait d'une consommation foncière excessive de terrains agricoles.



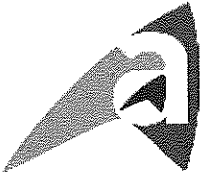
... / ...

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

Siret 187600077 00015 / APE 9411Z

www.chambre-agriculture-76.fr



Aujourd'hui, le projet est de permettre l'accueil d'activités commerciales, artisanales et services sur cette zone. Dans le cadre du SCoT du Pays Dieppois Terroir de Caux, le Document d'Orientations et d'Objectifs ne semble pas prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à vocation artisanale sur le territoire d'OUVILLE LA RIVIERE.

Ainsi, nous sommes très réservés sur ce projet de modification de PLU.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir, à la fin du processus de modification, la version définitive et applicable de votre Plan Local d'Urbanisme, soit sous forme papier, soit sur CD.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Sébastien LEVASSEUR
Vice-Président de la Chambre d'agriculture
Président de la Commission Territoires